

Bourse du multiple Louise Desrosiers

Règlement 2022

Article 1 • Objet de l'appel à candidatures

La bourse du multiple Louise Desrosiers vise à la production d'une œuvre multiple (œuvre produite en plusieurs exemplaires : édition, livre d'artiste, musique, objet, photographie, vidéo, estampe, création numérique...), et non d'un objet unique, dans la multiplicité des champs enseignés à la HEAR.

La bourse du multiple Louise Desrosiers 2022 se monte à 3000 €.

La sélection du ou de la bénéficiaire se fait à partir d'une note d'intention d'un projet personnel, accompagnée d'un portfolio et d'un budget précisant les coûts de production. Un exemplaire de l'œuvre (multiple) réalisée est remis à l'association des Amis de Louise Desrosiers.

Article 2 • Contexte

Louise Desrosiers était à la fois graphiste, directrice artistique, photographe, sérigraphe et vidéaste. Curieuse du monde, elle s'intéressait beaucoup aux détails, aux petites choses presque invisibles, à ces « presque rien » qui font la vie et dont elle s'emparait pour en faire œuvre. Tout faisait signe pour elle, objets aussi ordinaires soient-ils : le simple geste d'un passant, les détails des toits de Paris, les moutons observés sous un lit... Ils constituaient, pour elle, une collection éclectique, poétique, à laquelle elle donnait sens. Elle assemblait, sous des formes multiples, ces matériaux issus de la sphère domestique, à peine vus par bon nombre d'entre nous, pour reconstruire un monde, « un univers », selon son mot de prédilection, qui lui appartenait et ce, avec beaucoup de finesse et d'élégance...

Être et rester créative, était pour elle un enjeu essentiel, qu'elle remettait sans cesse sur le métier, avec une grande exigence et pertinence. Et elle savait qu'à l'entrée dans sa vie professionnelle, il est très difficile pour un étudiant, ou une étudiante, fraîchement diplômé de maintenir cette attitude, du fait des fortes contraintes de la réalité économique et du marché du travail. Louise avait souhaité pouvoir y contribuer à sa manière et ce Prix en est l'opportunité.

L'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, devenue la HEAR depuis, fut un lieu où elle s'épanouit et dont elle parlait avec un attachement particulier. Elle fut diplômée de l'atelier de Communication graphique en 2006.

En hommage à sa mémoire et suivant le souhait de Louise, famille et amis, réunis au sein d'une association, proposent via la fondation Université de Strasbourg une bourse à de jeunes diplômé(e)s pour les aider à réaliser un projet de création personnelle dans ce moment charnière de « l'après école » où le soutien à la réalisation est pertinent. Ce programme s'inscrit également dans les missions de la HEAR, soucieuse de permettre à ses jeunes diplômé(e)s de gagner en visibilité et de pouvoir exercer dans des conditions professionnelles satisfaisantes.

Article 3 • Candidates ou candidats concernés

La bourse du multiple Louise Desrosiers est une bourse de production, ouverte à toutes les personnes diplômées d'un DNSEP (Art, Art-Objet, Communication graphique, Design, Design

textile, Didactique visuelle, Illustration et Scénographie) ou d'un master (pour les étudiants de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg - HEAR) à la HEAR depuis 5 ans et moins (soit de 2017 à 2021 inclus pour l'édition 2022), quelles que soient la discipline ou la mention dont elles sont issues.

Une candidature collective est acceptée à la condition que celle-ci soit composée, dans le cas d'un duo, d'au moins une ou un candidat issu de la HEAR ou d'au moins les deux tiers au-delà de deux personnes.

Article 4 • Modalités de candidature

Le ou la candidate à la bourse Louise Desrosiers 2022 devra faire parvenir à la Haute école des arts du Rhin un seul et même dossier PDF comprenant :

- un texte d'intention de 1 000 signes maximum, permettant d'expliquer le contexte de production de l'œuvre ;
- un dossier artistique présentant l'artiste et le projet pour lequel il pose sa candidature. Il devra contenir une vingtaine de pages au maximum ;
- un budget détaillé.

Le dossier devra être envoyé à l'adresse : communication@hear.fr

Le ou la candidate pourra s'assurer de la bonne réception de son dossier auprès de Laurent Doucelance (+ 33 (0)6 26 75 55 37).

Article 5 • Postes pouvant entrer en compte dans le budget du projet

Toutes les dépenses nécessaires à la réalisation du multiple peuvent être prises en compte dans le budget du projet pour lequel le ou la candidate dépose un projet, à l'exception :

- Des droits d'auteurs si la production du multiple est réalisée par le ou la candidate ;
- De l'achat de matériel (équipement) ;
- De frais de déplacement.

Article 5 • Critères de sélection

Le jury sélectionnera le bénéficiaire de la bourse du multiple Louise Desrosiers selon les critères suivants :

- la pertinence du texte d'intention ;
- la proposition soumise ;
- la cohérence et la faisabilité du projet.

Article 6 • Le jury

Renouvelé tous les ans, le jury est constitué de 7 personnes :

- 2 personnes représentant l'Association des amis de Louise Desrosiers ;
- 2 personnes représentant le corps enseignant de la HEAR ;
- 1 artiste ou designer, diplômé(e) de la HEAR depuis plus de 5 ans ;
- 1 personnalité qualifiée extérieure à la HEAR ;
- 1 bénéficiaire de la bourse du multiple Louise Desrosiers de l'année précédente.

Article 7 • Calendrier de l'appel à candidatures

Appel à candidatures : jeudi 10 mars 2022 ;

Date limite d'envoi du dossier : dimanche 5 juin 2022 minuit ;

Présentation des projets présélectionnés devant le jury : vendredi 24 juin 2022.

Les frais de transports des candidats présélectionnés par le jury seront pris en charge.

Article 8 • Versement de la bourse du multiple Louise Desrosiers

Un premier versement correspondant à 50 % du montant de la bourse sera versé au ou à la bénéficiaire peu après sa désignation et la réception d'un RIB par la fondation Université de Strasbourg.

Le solde de la bourse sera versé après réception d'un exemplaire du multiple. Celui-ci devra parvenir à l'association des Amis de Louise Desrosiers au plus tard 12 mois après que la désignation du vainqueur de la bourse ait été formulée au ou à la bénéficiaire ;

Le ou la candidate prendra personnellement les dispositions pour régler directement auprès

des structures compétentes les éventuels impôts et taxes relevant du revenu qu'il lui est ainsi délivré.

Article 9 • Crédits

L'édition devra mentionner la bourse du multiple qui aura permis à ce qu'elle soit produite. Lorsque sa taille et/ou sa forme le permet, l'édition devra comporter la mention « Avec le soutien de la bourse du multiple Louise Desrosiers et de la HEAR » ainsi que les logos de l'association des Amis de Louise Desrosiers et de la HEAR. Le service Communication de l'école pourra les fournir à la candidate ou au candidat lauréat. Cette mention devra être précisée dans les crédits obligatoires de toute image de l'édition communiquée ou sur tout document de communication accompagnant l'édition.

Article 10 • Droits

La candidate ou le candidat retenu concèdera à la HEAR et à l'association des Amis de Louise Desrosiers, à titre gratuit et non exclusif, le droit de reproduire et de communiquer au public sur tous supports et médias, tout ou partie de l'image de l'édition soutenue, dans un but de communication au profit de la bourse du multiple, à l'exclusion de toute exploitation à but commercial et/ou lucratif.

La candidate ou le candidat lauréat autorisera à titre gracieux la HEAR et l'association des Amis de Louise Desrosiers à fixer et à faire fixer, reproduire, communiquer au public et exploiter son ou ses images, animées ou non, et éventuellement sa voix. Cette autorisation est destinée à la communication de la bourse du multiple, à l'exclusion de toute exploitation à but commercial et/ou lucratif.